



## Logement de fonction et résidence principale

-----  
Par Davy

Bonjour

Je vais par le biais de mon nouveau travail avoir un logement de fonction (gardien d'un ensemble locatif)  
Ce bien va se retrouver inscrit comme avantage en nature sur ma fiche de paye  
Je vais normalement y loger durant toute l'année  
Je vie en concubinage (ni paxé, ni marié) et j'ai un enfant  
Pour le moment nous vivons ensemble dans notre résidence principale,  
nous avons contracté un crédit commun au deux noms pour celle-ci  
Factures électricité et eau à mon nom

Ma question:

Je voudrais savoir comment faire pour garder a tout prix cette résidence en résidence "principale" (car logement de fonction = résidence principale passe en secondaire donc gros désavantage impôt mais surtout grosse taxation sur la plus-value en cas de vente)

S'il n'y a pas de solution, je préfère vendre avant la prise de poste !!

Qu'en pensez vous ??

Quelle(s) solution(s) puis-je envisager ??

Merci pour votre retour

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre poste vous impose-t-il de loger sur place ? On suppose que oui. Donc si vous y emménagez avec votre famille ce sera votre résidence principale.

Vous n'avez que quelques mois après le déménagement pour encore profiter de l'abattement sur la plus value en cas de vente de votre bien immobilier.

Ou alors vous décidez de le garder, le mettre en location et le vendre dans plusieurs années pour que l'abattement pour durée de détention soit intéressant.

Eviter la taxe ne peut pas être votre seul critère, il faut aussi voir le marché immobilier actuel (éviter de vendre dans la précipitation), si votre crédit en cours est avantageux, si vous avez besoin d'argent rapidement, si votre poste est supposé à long terme ou pas, si vous suarez placer correctement l'argent d'une telle vente, etc.

-----  
Par Davy

Merci pour vos réponses